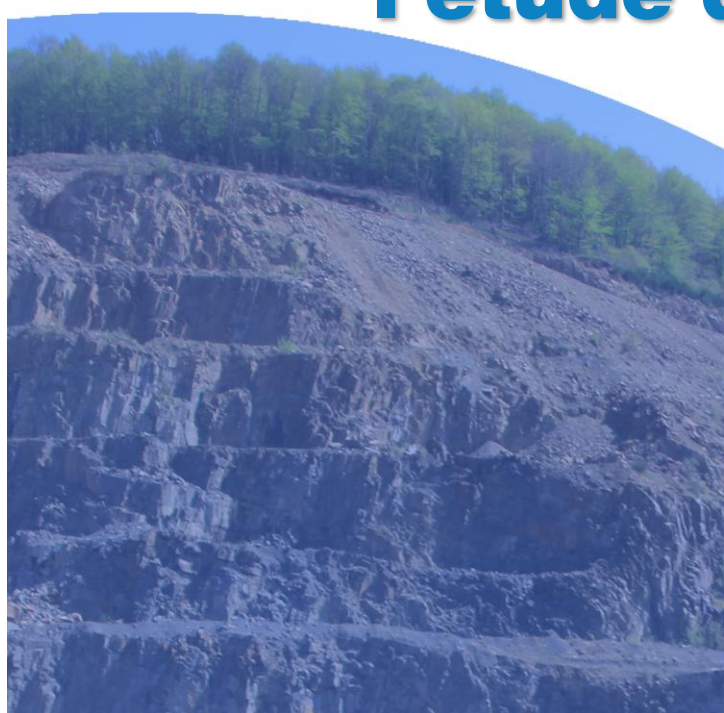


RÉSUMÉS NON TECHNIQUES de l'étude d'incidence environnementale et de l'étude de dangers ICPE



Version	Date	Chef de projet	Rédacteurs	Commentaires
Dépôt dossier V1_1	03/04/2019	Rodolphe Salles	Priscille Lelarge de Saint-Romain	Version déposée

Référence dossier : D_ATDx_2017_11_605

Document réalisé par :



ATDx AMENAGEMENT | TERRITOIRE | DEVELOPPEMENT

ATDx SARL
Immeuble l'Altis - 2ème étage
165 rue Philippe MAUPAS
30900 NÎMES

Tél : 04.66.38.61.58
Fax : 04.66.38.61.59
✉ atdx@atdx.fr

SOMMAIRE

AVANT PROPOS

I. DESCRIPTION DU PROJET ET DE LA DEMANDE

II. RAISONS DU CHOIX DU PROJET - COMPATIBILITE AVEC L'AFFECTATION DES SOLS ET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES

III. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL ET DES EFFETS DU PROJET - MESURES ENVISAGEES

IV. REMISE EN ETAT DU SITE

V. ETUDE DE DANGERS

GLOSSAIRE

AVANT-PROPOS

La présente partie constitue le **résumé non technique** de l'étude d'incidence environnementale du dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et au titre de la Loi sur l'Eau. Ce résumé a pour objectif de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude.

ICPE et IOTA :

Le projet est soumis à Autorisation Environnementale au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et au titre de la loi sur l'eau (IOTA).

La procédure d'Autorisation Environnementale est définie aux articles L.181-1 et R.181-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Un dossier de demande d'autorisation unique est réalisé, qui comporte un tronc commun et des pièces spécifiques suivant la nature du projet et les différentes réglementations auxquelles il est soumis. Le contenu du dossier est donné aux articles R.181-13 (tronc commun) et D.181-15 (éléments spécifiques) du Code de l'Environnement.

L'Autorisation Environnementale est délivrée par le préfet du département dans lequel est situé le projet. Le service coordonnateur de l'instruction dans le cadre de la présente demande est le service de l'Etat chargé de l'inspection des installations classées (DREAL UT), le projet relevant principalement de la réglementation sur les ICPE. Les autres services intéressés par le projet seront consultés par le service coordonnateur dans le cadre de la procédure d'instruction.

Le dossier de demande d'Autorisation Environnementale est adressé au préfet. Ce dossier suit alors une procédure d'instruction comprenant 3 phases (articles R.181-16 et suivants) :

- Une phase d'examen (4 à 5 mois prolongeable de 4 mois), incluant la recevabilité du dossier, l'avis des différents services intéressés par le projet, l'avis de l'ARS et de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'incidence environnementale et les avis de diverses commissions, organismes et ministères suivant la nature du projet ;
- Une phase d'enquête publique (environ 3 mois) ;
- Une phase de décision (2 à 3 mois, prolongeable une fois).

Procédures intégrées

L'Autorisation Environnementale, outre les ICPE et les IOTA, réunit d'autres procédures et décisions d'autorisation, qualifiées de procédures intégrées.

Le présent projet est concerné par une autorisation de défrichement au titre du Code Forestier. Le dossier contient les pièces spécifiques liées à cette procédure intégrée, prévues aux articles D.181-15 et suivants du Code de l'Environnement.

Le défrichement concerne une superficie de 5,5 ha de boisements de particuliers type chênaie

Contenu du dossier

Le présent dossier de demande d'Autorisation Environnementale est composé des pièces suivantes :

Entête : Lettre de demande

Volet 1 : Check-list et Note de présentation non technique

Volet 2 : Demande administrative et technique

Volet 3 : Pièces administratives et techniques

Volet 4 : Documents complémentaires liés aux procédures intégrées

Volet 5 : Résumés non techniques de l'étude d'incidence environnementale et de l'étude de dangers

Volet 6 : Etude de danger ICPE

Volet 7 : Etude d'incidence environnementale

Volet 8 : Expertises

Volet 9 : Annexes

Présentation de la demande

La **carrière de Ceyrat** est située au lieu-dit « Bois de Ceyrat » sur la commune de **Voutezac**, à environ 19 km au nord-ouest de la ville de Brive-la-Gaillarde. Elle est **accompagnée d'une plateforme de traitement et de stockage des matériaux** à proximité immédiate, aux lieux-dits « Les Puits » et « Laumonerie » sur la commune de Saint-Solve.

Le site du « Bois de Ceyrat » est **exploité depuis les années 80**. L'activité est actuellement autorisée par arrêté préfectoral du 26 juillet 2006. L'autorisation d'exploiter prendra fin le 26 juillet 2021. A cette date, il restera du gisement dans l'emprise d'extraction, mais celui-ci sera **peu accessible et difficilement exploitable pour des raisons techniques**.

Afin de **pérenniser ce site stratégique et de continuer à approvisionner les chantiers** routiers du secteur de Brive-la-Gaillarde et des départements limitrophes au sud, CBB a développé un **projet d'extension vers l'est**, dans la continuité de la zone d'exploitation actuelle. Cette extension permettra d'accéder à un nouveau gisement de **très bonne qualité** et de retravailler les pistes et la forme des fronts afin d'améliorer l'accès aux fronts supérieurs, en garantissant la **sécurité des salariés**.

Dans ce cadre, la société CBB s'est dotée en 2018 d'un **nouvel outil de production**. La nouvelle installation a été mise en place sur le carreau de la carrière, tandis qu'une bande transporteuse permettant de les relier directement à l'unité quaternaire de criblage et lavage restée sur la plateforme de Saint-Solve.

La poursuite de l'exploitation du site et l'extension de la zone d'extraction nécessitent **l'obtention d'un nouvel arrêté préfectoral : c'est l'objet du présent dossier**.

AVANT-PROPOS

Les granulats

Les granulats sont des morceaux de roches destinés à réaliser des ouvrages de travaux publics, de génie civil et de bâtiment. D'une taille comprise entre 0 et 120 mm, leur aspect et leurs propriétés dépendent du gisement exploité.

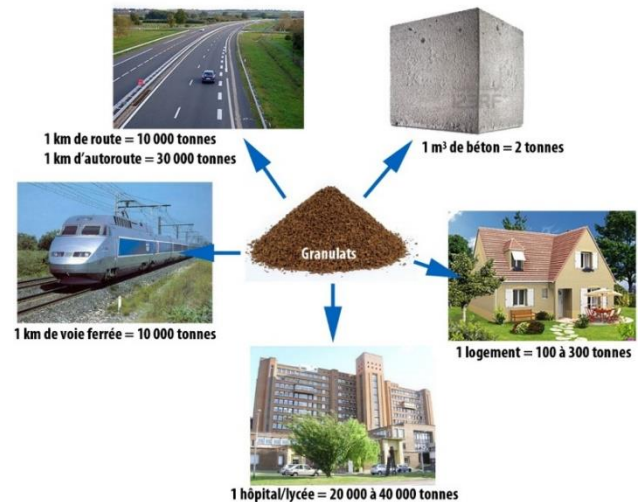


Trois grandes familles de granulats suivant leur origine :

- ✓ Granulats **alluvionnaires** : exploitation directe des alluvions détritiques non consolidés (sables, graviers), à sec ou dans l'eau. Ils peuvent être ultérieurement concassés ou pas.
- ✓ Granulats de **roche massive** : abattage de la roche à l'explosif et concassage (calcaires, roches éruptives, métamorphiques...)
- ✓ Granulats de recyclage : concassage de matériaux de démolition ou de sous-produits de l'industrie

Après l'eau, les granulats sont la principale matière consommée en France : **7 tonnes par an et par habitant**. En Nouvelle Aquitaine, ce chiffre était de 6,7 tonnes/an/habitant en 2015.

Ils sont soit utilisés directement (fondation des routes, chemin de fer, remblai), soit avec un liant (béton, enrobés).



La présente demande concerne l'exploitation d'une carrière de roche massive. Les matériaux exploités sont des séricitoschistes pour la fabrication de granulats pour granulats routiers et chantiers du BTP.

Les carrières de granulats de roche massive

De manière générale, les étapes de production des carrières de roche massive sont les suivantes :

- ✓ **Défrichage et décapage** de la découverte : enlèvement sélectif de la terre végétale, des niveaux stériles et de la roche altérée 
- ✓ **Stockage** indépendant de la terre végétale et des stériles, en attente d'utilisation dans la remise en état 
- ✓ **Abattage à l'explosif** : forage de trous, mise en place des explosifs dans les trous, déclenchement du tir 
- ✓ **Acheminement** des matériaux de la zone d'extraction à l'installation de traitement : reprise des matériaux abattus au chargeur ou à la pelle, chargement de dumper et transport

- ✓ Traitement des matériaux : concassage (réduction de la taille des gros éléments), criblage (tri des granulats). Installation fixe ou mobile.



- ✓ **Stockage des granulats** : suivant leurs granulométries, en tas ou silos

- ✓ **Vente des granulats** : livraison à la clientèle ou approvisionnement sur place. Transport par camion, train ou péniche. 

- ✓ **Installations annexes** souvent rencontrées : locaux pour le personnel, atelier d'entretien des engins, poste de ravitaillement en hydrocarbures, bassins de décantation des eaux...

- ✓ **Remise en état** de la carrière, coordonnée à l'extraction. Utilisation des stériles et de la terre végétale, plantations, création d'habitats pour la faune...

I. DESCRIPTION DU PROJET ET DE LA DEMANDE

LOCALISATION ET DESCRIPTION DU SITE

La carrière de Ceyrat est située au lieu-dit « Bois de Ceyrat » sur la commune de Voutezac, à environ 19 km au nord-ouest de la ville de Brive-la-Gaillarde. Elle est accompagnée d'une plateforme de traitement et de stockage des matériaux à proximité immédiate, aux lieux-dits « Les Puys » et « Laumonerie » sur la commune de Saint-Solve.

Le projet se trouve précisément à **la limite entre le plateau de l'Uzerche et le bassin de Brive, en bordure de la Loyre**, rivière qui entaille le plateau en gorges profondes et rejoint ensuite la Vézère au nord-ouest de Brive-la-Gaillarde. La carrière occupe un des versants des gorges dominant la Loyre, tandis que la plateforme de Saint-Solve est installée sur un replat en fond de vallée, sur la rive opposée.

La carrière exploite les formations métamorphiques schisteuses marquant la transition entre les terrains granitiques et métamorphiques du Massif Central et le bassin sédimentaire de Brive. Il s'agit de **roches massives, de bonne qualité et de bonne résistance mécanique, très peu fracturées**. Le projet d'extension concerne des terrains à l'est de la carrière actuelle, en continuité de celle-ci.

Les terrains de l'extension et les parcelles voisines du projet, tout comme la majorité des gorges de la Loyre, sont occupés d'une **forêt de feuillus**. Au-delà, le bassin de Brive et les hauteurs du plateau de l'Uzerche sont occupés par des systèmes agricoles (**vergers et pâturages principalement**).

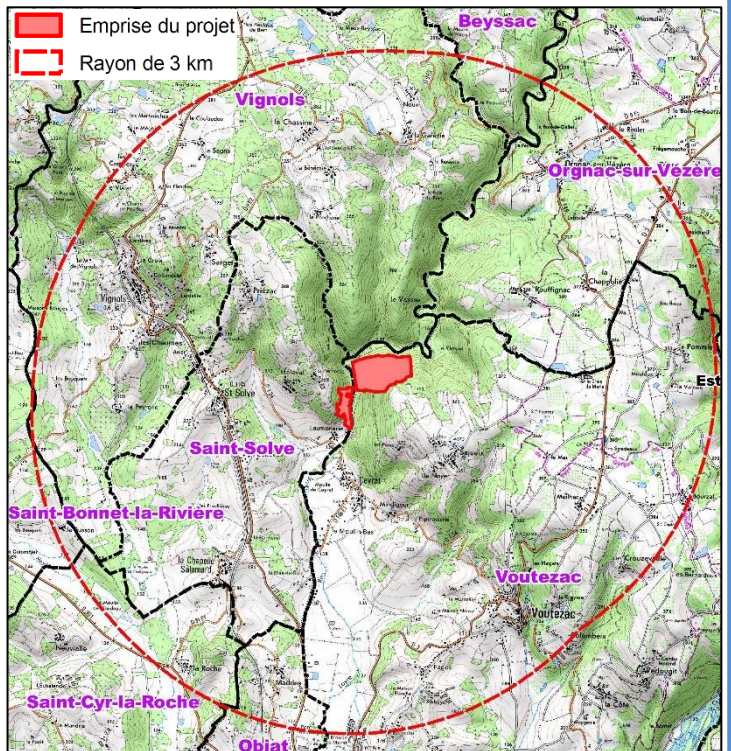


Figure 1 : Localisation du projet

Plusieurs hameaux entourent le site : **La Perpédie** à moins de 100 m au sud de l'entrée, **la Perpédie** à 250 m à l'ouest et **Sajueix** à 600 m à l'est. Le bourg de Ceyrat, appartenant à la commune de Voutezac, est situé à environ 500 m au sud. **L'extension restera confinée dans un vallon étroit** et complètement masquée par les reliefs, en s'éloignant des plus proches riverains.

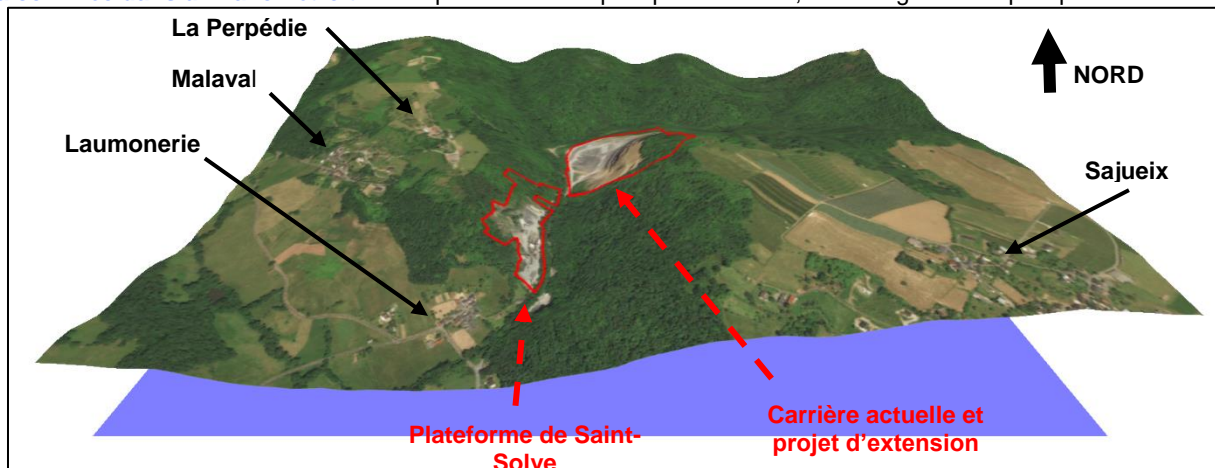


Figure 2 : Bloc-diagramme illustrant le paysage à l'échelle du projet

À l'échelle communale, l'emprise du projet est distante, au plus proche :

- de 1,2 km environ du centre de **Saint-Solve**, situé à l'ouest,
- de 2,5 km environ du centre de **Voutezac**, situé au sud-est,
- de 3,7 km de la **vallée de la Vézère**, située à l'est.

Il n'y a **pas de voisinage sensible** (école, hôpital, maison de retraite...), d'équipement collectif ou d'établissement recevant du public à proximité du site.

LOCALISATION ET DESCRIPTION DU SITE

Les équipements collectifs ou établissements sensibles les plus proches sont présentés dans le tableau suivant :

Etablissement Recevant du Public	Commune	Distance au projet
Mairie / école	Saint-Solve	1 km à l'ouest
Stade / école / église (Monument historique)	Vignols	2 km à l'ouest
Mairie / école	Voutezac	2,2 km au sud
Lycée agricole	Voutezac	3 km au sud

Concernant l'activité agricole, le territoire est principalement concerné par **l'élevage et la culture de la pomme**, réalisées de façon complémentaires sur les territoires de la bordure méridionale du Limousin.

Le projet se trouve au niveau des flancs de la vallée de la Loyre. Du fait de sa nature encaissée au droit du plateau de l'Uzerche, aucune agriculture n'y a été développée. **Ni la carrière ni son extension projetée ne se trouvent au droit de parcelles à vocation agricole.**

Les parcelles agricoles les plus proches se trouvent :

- à une quinzaine de mètres du projet en amont de l'extension projetée (il s'agit d'un verger)
- à une dizaine de mètres de la zone des installations de traitement (c'est-à-dire à proximité de la plateforme de Saint-Solve. Il s'agit d'une prairie permanente).

Le site du projet est composé de vides non boisables (carrière actuelle) et de boisements privés de chênes, hêtres et de châtaigniers. Ces boisements ne font pas l'objet d'une exploitation sylvicole.

Les abords du site du projet sont principalement concernés par le réseau électrique alimentant la carrière : une ligne souterraine passe sous le chemin communal n°3 et dessert à la fois la plateforme de Saint-Solve en passant par le pont sur la Loyre et le carreau de la carrière. Une branche de ce réseau passe également en limite sud de l'emprise de la plateforme de Saint-Solve et remonte le vallon localisé en limite nord du hameau de Laumonerie.

Le projet est situé en grande majorité au droit de la masse d'eau souterraine FRFG005 « Socle BV Vézère secteurs hydro p3-p4 ». Seule l'extrémité sud de la zone des installations de traitement se trouve au droit de la masse d'eau souterraine FRFG033 des « Grès du Bassin de Brive ».

La localisation des captages AEP du secteur et de leurs périmètres de protection ont été transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine. **Le site du projet se situe en dehors des périmètres de protection de ces captages.** Il est en dehors du bassin versant capté par la prise d'eau d'Agudour.

La base de données du sous-sol (BSS Eau) du BRGM recense, entre autres, tous les forages et ouvrages souterrains du territoire français qui ont fait l'objet d'une déclaration. Aucun ouvrage n'est recensé sur ou à proximité du site du projet. En particulier, **aucun ouvrage n'est situé en aval hydraulique de la carrière.**

Les eaux de ruissellement sont confinées dans la carrière, soit au niveau de points bas sur la zone d'exploitation et la plateforme de Saint-Solve, soit au niveau de bassins de décantation. Les eaux décantent et s'infiltrent. En cas de surverse, le bon dimensionnement des bassins de décantation assure que **seules des eaux propres sont rejetées à la Loyre.**

LA DEMANDE

CARACTERISTIQUES GENERALES		
Emplacement	Département	Corrèze
	Communes	Saint-Solve et Voutezac
	Lieux-dits	« Bois de Ceyrat », « Les Puys », « Laumonerie » et « Le Veysset »
Caractéristiques de l'exploitation	Méthode d'extraction	<u>Découverte</u> : décapage à la pelle pour la partie supérieure friable et abattage à l'explosif <u>Gisement</u> : abattage de la roche à l'explosif et reprise par des engins mécaniques Extraction en gradins d'une hauteur maximale de 15 m à flanc de colline
	Durée de la demande	30 ans
	Superficie de la demande d'autorisation	20,2 ha dont 3,7 ha pour la plateforme de Saint-Solve, 10,9 ha pour la carrière actuelle et 5,6 ha d'extension de carrière
	Superficie exploitable	10 ha (gisement restant dans l'emprise du renouvellement et gisement de l'extension)
	Phasage	6 phases de 5 ans
	Cote naturelle des terrains	Entre 160 m NGF et 332 m NGF
	Cote de fond maximum d'exploitation	160 m NGF
Installations	Traitement des matériaux	Installation fixe = 1100 kW (installation neuve mise en place en 2018) Concasseurs et cribles : sur le carreau de la carrière actuelle Unité quaternaire (criblage-lavage) : sur la plateforme de Saint-Solve Groupe mobile de concassage (utilisation ponctuelle pour la valorisation de la découverte) = 200 kW
	Stockage des matériaux	Sur la carrière et sur la plateforme de Saint-Solve
	Autres installations	Sur la plateforme de Saint-Solve : atelier et accueil avec pont bascule Sur la carrière : base de vie du personnel
Défrichage	Superficie concernée par une demande d'autorisation de défrichage	5,5 ha (boisement restant à enlever dans l'emprise du renouvellement et extension)
Découverte	Terre végétale sur une faible épaisseur (50 cm)	27 500 m ³ Utilisée dans la remise en état (régalage en surface)
	Matériaux altérés en surface (environ 15 m)	825 000 m ³ Valorisation d'1/3 en remblai 2/3 utilisés dans la remise en état
Gisement	Etages géologiques	Bordure métamorphique du Massif Central Cambrien moyen à supérieur
	Nature	Séricitoschistes Roche massive, compacte et peu fracturée
	Epaisseur exploitée	Environ 170 m
	Densité des matériaux	2,65
	Stériles d'exploitation	Matériaux issus du traitement intégralement commercialisés
	Volume/tonnage net	3 000 000 m ³ soit 7 950 000 tonnes
Production	Tonnage annuel moyen	200 000 tonnes / an
	Tonnage annuel maximum	250 000 tonnes / an
Remise en état	Vocation de la remise en état	Site naturel
	Matériaux utilisés	Stériles de découverte et terre végétale
	Volumes de matériaux disponibles	550 000 m ³ de stériles (2/3 de la découverte) et 27 500 m ³ de terre végétale

LA DEMANDE

La société des Carrières du Bassin de Brive présente une **demande d'autorisation d'exploiter une carrière de roche massive**, aux lieux-dits « Bois de Ceyrat », « Les Puys », « Laumonerie » et « Le Veysset » sur les communes de Voutezac et Saint-Solve, dans le département de la Corrèze (19) et la région Nouvelle-Aquitaine.

La carrière exploite des **séricitoschistes** pour la production de granulats utilisés principalement en travaux routiers. Il s'agit d'une **roche massive de couleur grise, d'aspect compact et peu fissurée**. Seule la partie supérieure est altérée sur une quinzaine de mètres depuis la surface. La terre végétale en surface est de très faible épaisseur.

La carrière est **exploitée à flanc de relief**. Avant d'extraire les matériaux, la terre végétale (environ 50 cm) est décapée sélectivement, puis les matériaux de découverte sont soit décapés à la pelle soit abattus à l'explosif. Ils sont partiellement valorisés en tant que remblai ou bien réutilisés dans le cadre de la remise en état coordonnée du site.

L'extraction des matériaux se fait par foration et minage ; il pourra s'agir d'explosifs élaborés sur site dans une Unité Mobile de Fabrication d'Explosifs (UMFE). Ces opérations seront réalisées par une entreprise spécialisée. La fréquence de ces opérations varie entre 1 et 3 tirs par mois.

Depuis leur remplacement en 2018, les parties primaire, secondaire et tertiaire de **l'installation de traitement** sont localisées sur le carreau de la carrière actuelle. Elles comprennent des concasseurs et cribles primaire, secondaire et tertiaire. Une bande transporteuse permet, en fonction des produits souhaités, de convoyer des matériaux en sortie de l'installation vers l'installation quaternaire de criblage / lavage localisée sur la plateforme de Saint-Solve.

Les camions venant s'approvisionner en matériaux sont d'abord orientés vers la plateforme de Saint-Solve où se trouve le pont-basculé, puis dirigés vers l'un ou l'autre des stockages de matériaux : sur la plateforme de Saint-Solve ou sur le carreau de la carrière. Ils n'ont pas accès à la zone d'extraction. Lorsqu'il s'agit de matériaux fins (sables), après chargement, ils sont obligatoirement bâchés. A défaut, leur chargement est humidifié.

Les installations annexes sont constituées de :

- Sur le carreau de la carrière actuelle :
 - Le poste de commande de l'installation de traitement ;
 - La base de vie du personnel : une salle de réfectoire et des sanitaires. Les sanitaires sont reliés à une fosse étanche vidangée régulièrement ;
- Sur la plateforme de Saint-Solve :
 - Des bureaux / salle de réunion ;
 - Un parking ;
 - Un pont bascule (avec portique arrosage camions) ;
 - Un atelier au sol bétonné et étanche (stockage des pièces de rechanges et des produits d'entretien, des bennes et fûts contenant les déchets ; d'une cuve double enveloppe de 40 m³ de GNR) ;
 - Une aire étanche en face de l'atelier, qui sert à l'entretien courant, au lavage et au ravitaillement des engins mobiles.

Le site est branché sur les réseaux publics d'électricité et de téléphone.

Les besoins en eau pour le fonctionnement de la carrière sont les suivants :

Besoins	Source de l'eau utilisée
Lavage des matériaux (installation quaternaire)	Eaux entièrement recyclées via 3 bassins de décantation successifs et réutilisées en circuit fermé. Apport d'eau par un prélèvement dans la Loyre
Lutte contre les poussières au niveau de l'installation de traitement, des zones de stockage et des pistes	Prélèvement dans la Loyre ou réseau d'eau publique
Fonctionnement du portique d'arrosage de chargement pour les camions non équipés de bâches	Prélèvement dans la Loyre ou réseau d'eau publique
Lavage des engins	Prélèvement dans la Loyre ou réseau d'eau publique
Besoins du personnel	distribution de bouteilles d'eau potable et par fontaines dans les locaux

La production de déchets est très limitée. Il s'agit principalement de pièces d'engins ou de machines (entretien et réparation), des feuilles et produits absorbants utilisés en cas de fuite d'hydrocarbures. Cela représente quelques tonnes par an.

En fonctionnement normal, le personnel nécessaire au fonctionnement de la carrière est composé de **6 personnes**.

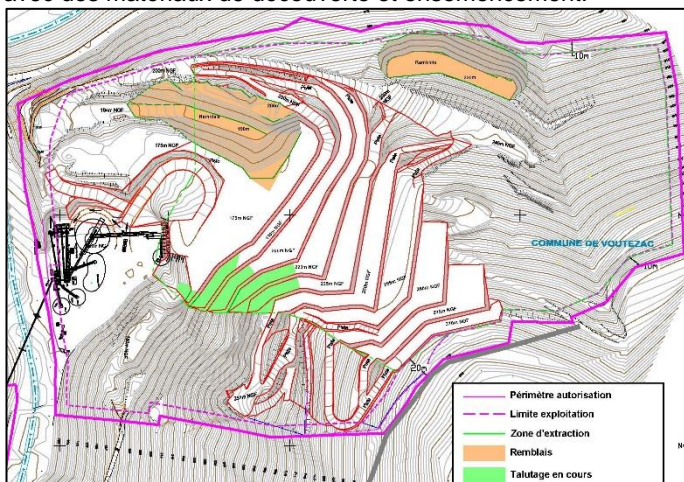
PHASAGE D'EXPLOITATION

Phase 1

En phase 1, les fronts avancent vers le sud-est dans la continuité des fronts de la carrière actuelle, à partir du niveau 175 m NGF (trémie primaire) jusqu'au terrain naturel. L'exploitation se compose de 10 fronts de 15 m de hauteur séparés par des banquettes. L'accès aux différentes banquettes se fait depuis une piste principale au nord pour les niveaux inférieurs, puis par des pistes dans la partie sommitale au sud pour les supérieurs.

Une partie de la découverte est stockée de manière temporaire sur les terrains de l'extension, l'autre partie étant mise en place en fond de carrière dans la partie nord-ouest du site, dans la continuité du stockage déjà existant.

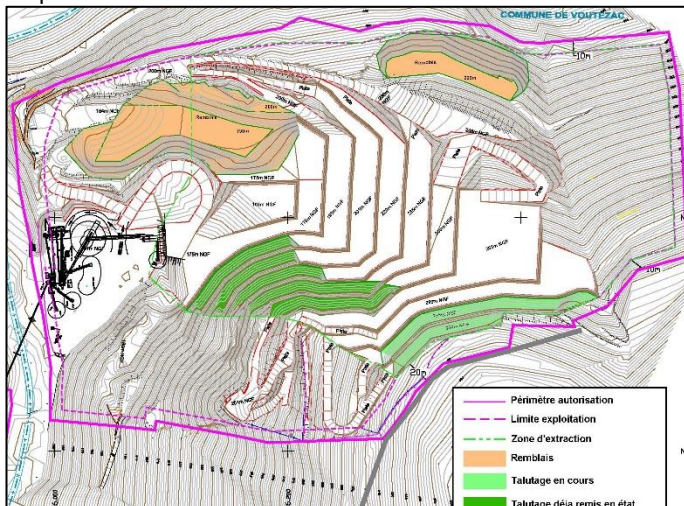
Une petite partie des fronts est remise en état par talutage partiel avec des matériaux de découverte et ensemencement.



Phase 2

En phase 2, l'exploitation des fronts se poursuit vers le sud-est, dans la continuité de la phase précédente. Un surcreusement est réalisé dans la partie centrale jusqu'à la cote 160 m NGF, constituant la cote de fond maximale d'exploitation (point bas de la zone d'extraction).

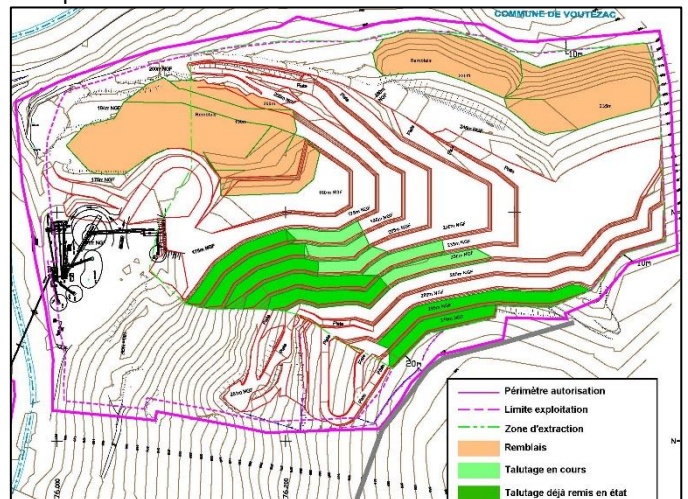
La découverte dégagée pendant cette phase est mise en place en remblai en fond de carrière. Les banquettes sommitales dont l'exploitation est achevée sont remises en état.



Phase 3

En phase 3, l'exploitation des fronts se poursuit vers le sud-est, dans la continuité de la phase précédente.

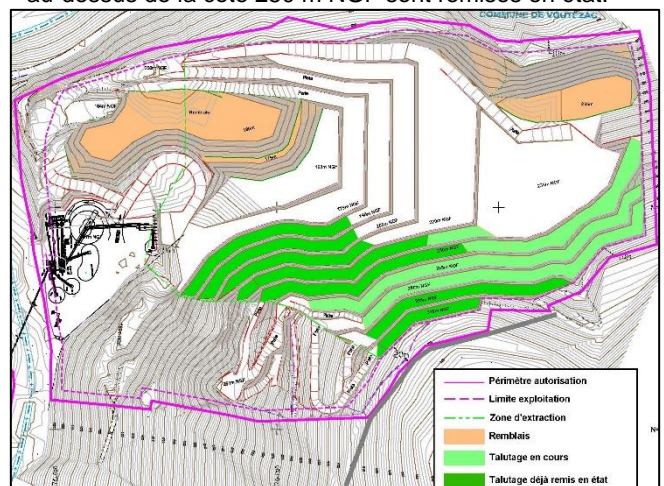
Une partie de la découverte non valorisable dégagée pendant cette phase est stockée de manière temporaire sur les terrains de l'extension, l'autre partie étant mise en place en fond de carrière. Une partie des banquettes dont l'exploitation est achevée sont remises en état.



Phase 4

En phase 4, les fronts sont exploités vers le nord.

La découverte dégagée pendant cette phase et une partie du stockage temporaire sont mises en place en remblai en fond de carrière. La totalité des fronts et pistes sud situés au-dessus de la cote 250 m NGF sont remises en état.

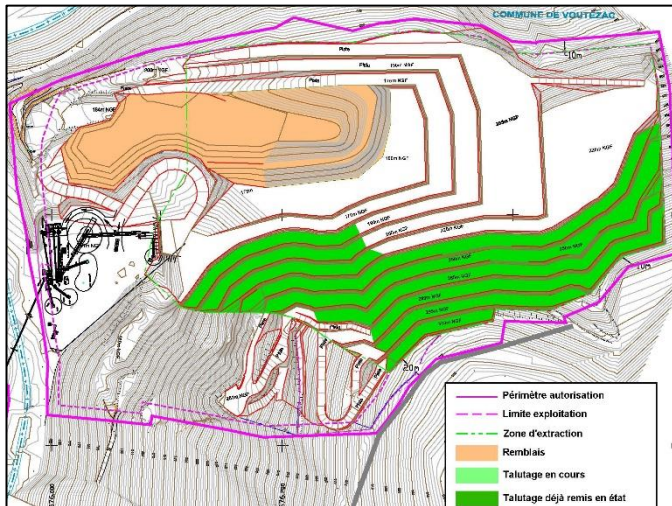


PHASAGE D'EXPLOITATION

Phase 5

En phase 5, l'exploitation des fronts se poursuit vers le nord-est.

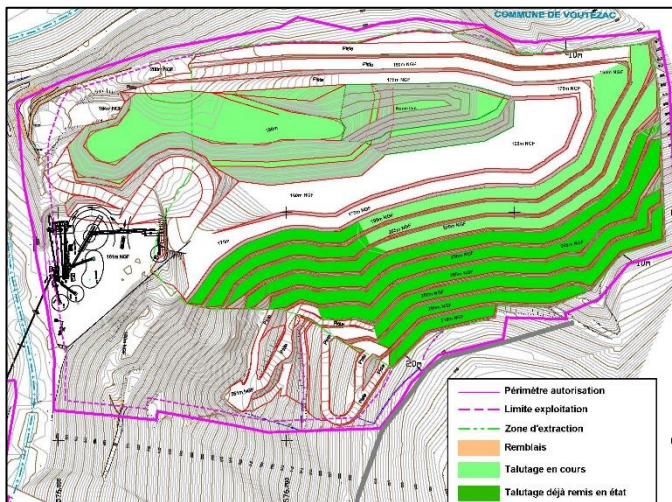
La découverte dégagée pendant cette phase et l'autre partie du stockage temporaire sont mises en place en remblai en fond de carrière.



Phase 6

En phase 6, l'exploitation des fronts se poursuit vers le nord-est.

La découverte dégagée pendant cette phase est mise en place en remblai en fond de carrière. Les fronts sud restants sont remis en état de manière progressive.



La remise en état finale du site est réalisée pendant la dernière année d'autorisation.

*II. RAISONS DU CHOIX DU PROJET -
COMPATIBILITE AVEC L'AFFECTATION DES SOLS
ET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET
PROGRAMMES*

PROJET : RAISONS ET COMPATIBILITES

Raisons du choix du projet

- ✓ **Qualité intrinsèque des matériaux** : gisement massif de très bonne qualité permettant la production de granulats pour la fabrication de bétons et l'utilisation dans divers chantiers du BTP (produits routiers). Excellentes qualités mécaniques, justifiant un transport sur des distances supérieures à la moyenne (jusqu'au Lot).
- ✓ **Situation géographique/complémentarité avec les autres sites de la société CBB** : Carrière située à 19 km du bassin de Brive-la-Gaillarde et susceptible de fournir des matériaux de qualité utilisés en technique routière et production de béton. La société CBB exploite une autre carrière au sud de Brive, mais de matériaux calcaires. Les séricitoschistes et les calcaires commercialisés ont des qualités complémentaires et des usages différents.
- ✓ **Besoins en matériaux** : L'agglomération brivoise prend de l'ampleur d'année en année, ce qui signifie un besoin constant en granulats pour le logement, les infrastructures, etc. (Rappel : consommation en granulats = 6 à 7 t par an par habitant)
- ✓ **Critères économiques, enjeux sociaux et financiers** : l'exploitation de la carrière permettra de maintenir des emplois directs et indirects dans le secteur et de satisfaire la demande locale en matériaux. Des investissements ont été réalisés sur site (remplacement de l'installation de traitement des matériaux). Participe au dynamisme économique local et représente une ressource pour la commune (fiscalité).
- ✓ **Foncier** : la société dispose de la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains concernés.
- ✓ **Orientations du Schéma Départemental des Carrières (SDC) de la Corrèze** : ce projet répond à la volonté du SDC de privilégier les granulats issus de roches massives, en remplacement des matériaux alluvionnaires en voie d'épuisement (les matériaux étaient en voie d'épuisement à la date de la rédaction du SDC, ils sont désormais totalement épuisés en Corrèze).
- ✓ **Environnement** : l'exploitation a été conçue de manière à prendre en compte les nuisances et les impacts sur l'environnement. Ces impacts sont maîtrisés par la mise en place et le suivi de mesures adaptées. Ces mesures s'appuient sur les recommandations de bureaux d'études spécialisés qui ont travaillé sur la définition du projet.

L'extension vers l'est, de façon encore plus encaissée dans les gorges de la Loyre, constitue le **compromis le plus favorable entre l'accès au gisement et la protection de l'environnement** (le terme environnement étant pris au sens général : paysage, milieux naturels, milieu humain, eaux...), tout en évitant le mitage des carrières.

Compatibilité avec l'affectation des sols

✓ **PLU de Saint-Solve** :

Le projet concerne le renouvellement simple de cette autorisation sur la plateforme de Saint-Solve, sans modification des activités autorisées. En secteur A, le PLU régit les extensions des constructions existantes et les constructions ou installations nouvelles. Le projet ne prévoit pas de changement d'activité par rapport à ce qui était déjà autorisé en 2006, ni de constructions nouvelles ou d'extensions de constructions existantes. La partie sud de la plateforme se trouve en secteur UXc, et plus précisément en secteur réservé aux activités en lien avec l'exploitation de carrières. Le projet est donc compatible au PLU de Saint-Solve.

✓ **Carte communale de Voutezac** :

Le projet de renouvellement et d'extension de carrière est entièrement situé en zone N « secteurs où les constructions ne sont pas admises sauf exceptions » de la carte communale de Voutezac. Le projet concerne la mise en valeur de ressources naturelles (exploitation de roche pour la fabrication de granulats), activité autorisée à titre d'exception dans ce secteur. Ainsi, le projet de renouvellement et d'extension de carrière est compatible avec la carte communale en vigueur sur Voutezac.

✓ **PPRI du bassin de la Vézère** :

Une partie de la plateforme de Saint-Solve, ainsi que le chemin d'accès au site et le chemin reliant la plateforme à la carrière sont situés en zone rouge du PPRi (entrée, base de vie, parking, zone de stockage). Le reste du site n'est pas concerné par un zonage du PPRi. Le projet ne sera pas à l'origine d'une augmentation des risques ou de la population exposée dans les zones rouges du PPRi. Aucune édification de remblai n'est prévue dans ces zones. Le stockage de carburant et les stocks de produits polluants (produits d'entretien, déchets souillés...) sont situés dans l'atelier, en dehors des zones rouges du PPRi. Egalement, les engins sont stationnés hors zones inondables en dehors des heures d'ouverture.

Ainsi, le projet est **compatible avec l'affectation des sols**.

Compatibilité avec les plans, schémas et programmes

Le projet retenu est compatible avec les **plans, schémas et programmes** suivants :

- Concernant l'implantation des carrières : le **Schéma Départemental des Carrières** de la Corrèze
- Concernant la gestion de la ressource en eau : le **SDAGE Adour-Garonne, le SAGE Vézère-Corrèze**
- Concernant l'air et le climat : le **Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)** du Limousin
- Concernant l'urbanisme : le **SCOT Sud Corrèze**
- Concernant la biodiversité et les continuités écologiques : le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** du Limousin (Trame Verte et Bleue)
- Concernant les déchets : les différents plans nationaux, régionaux et départementaux de gestion des déchets.

Il n'y a pas d'autre document s'appliquant sur le territoire pouvant être concerné par le projet de carrière.

III. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL ET DES EFFETS DU PROJET - MESURES ENVISAGEES

EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES

Etat initial

Le projet appartient aux **masses d'eau souterraines** suivantes :

- FRFG005 « Socle BV Vézère secteurs hydro p3-p4 », en bon état quantitatif (équilibre alimentation / prélèvements) mais en mauvais état chimique
- FRFG033 « Grès du Bassin de Brive » en bon état quantitatif et chimique (faible ressource en eau, donc peu exploitée)

Toutefois, la carrière elle-même exploite une roche massive métamorphique, peu fissurée et sans schistosité marquée, donc **très peu perméable**, bien que des circulations d'eau soient possibles dans les horizons superficiels plus altérés : il s'agit uniquement de venues d'eau temporaires et de faible débit.

Il n'y a **pas de captage AEP, ni de captage privé** en aval hydraulique du projet.

La carrière et son extension projetée sont situées à proximité immédiate du **cours d'eau la Loyre**, cours d'eau en bon état écologique et chimique. Il n'y a pas de cours d'eau permanent sur le site du projet.

La **gestion des eaux** du site se fait par **ruissellement et collecte**, respectivement en **fond de fouille** pour la carrière

ou dans un **bassin de décantation** sur la plateforme de Saint-Solve, avec un rejet possible à la Loyre en cas de débordement (cas de figure qui ne s'est jamais présenté).

Le site se trouve **en grande partie hors zone inondable**

(excepté l'accès au site et une partie de la plateforme de Saint-Solve et la portion de voirie communale entre la plateforme de Saint-Solve et le carreau de la carrière d'après le PPRI de la Vézère).

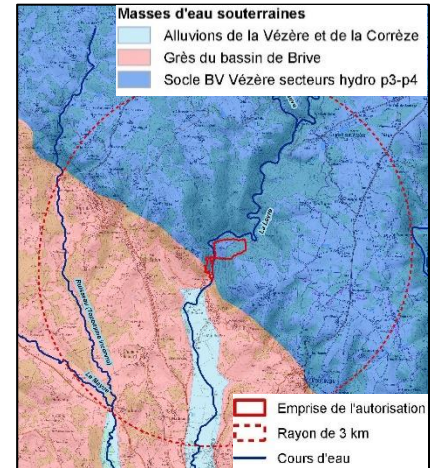


Figure 3 : Eaux souterraines et superficielles

Effets du projet

- Aucun risque de recoupement de nappe, en l'absence de nappe d'ampleur significative au droit des séricitoschistes
- Aucun impact quantitatif significatif sur les eaux souterraines
- Gestion des eaux superficielles (matières en suspension transportées dans les eaux de ruissellement) – ces eaux sont recueillies dans des bassins / points bas suffisamment dimensionnés pour permettre leur décantation avant rejet éventuel
- Risque accidentel de déversement de substances polluantes : présence d'hydrocarbures dans le réservoir des engins et éventuel accident lors du ravitaillement en dehors de l'aire étanche
- Faible probabilité d'accident, intervention possible avant pollution des eaux (roche très peu perméable, transit difficile des hydrocarbures dans la zone non saturée)

Mesures envisagées

- Clôture du site afin d'éviter tout risque de pollution par des apports non contrôlés ou des actes de malveillance,
- Zones d'infiltration des eaux de ruissellement (bassin, point bas) choisis sans fissures ou fractures,
- Aire étanche présentant des bordures au niveau des points bas et reliée à un séparateur à hydrocarbures correctement dimensionné,
- Stockage de carburant dans une cuve double peau de 40 m³, des éventuels fûts d'autres hydrocarbures (huiles, par exemple) sur rétention réglementairement dimensionnée, dans l'atelier du site fermé à clé en dehors des horaires d'ouverture,
- Produits d'entretien stockés dans des contenants adaptés, dans l'atelier du site fermé à clé en dehors des horaires d'ouverture,
- Gestion des déchets (tri, stockage et collecte) en conformité avec la réglementation,
- Bennes disponibles pour le stockage des déchets souillés dans l'atelier du site fermé à clé en dehors des horaires d'ouverture,
- Sanitaires équipés d'une fosse étanche vidangée régulièrement (aucun rejet d'eaux usées sanitaires),
- Lavage des engins, petit et gros entretien (maintenance, vidange...), ravitaillement en carburant des engins roulants réalisés sur l'aire étanche,
- Réparations majeures sur les engins réalisées à l'extérieur du site,
- Ravitaillement en carburant directement sur la carrière pour la pelle et le concasseur mobile : au bord-à-bord depuis un tombereau, sur un bac de rétention étanche, à l'aide d'une pompe de distribution à arrêt automatique et d'un kit de dépollution (matériel peu mobile)
- Vérification et entretien régulier des engins et de l'unité mobile afin d'éviter tout risque de fuite,
- Lavage régulier des engins sur l'aire étanche, à l'eau claire, sans ajout de produits chimiques,
- Mise à disposition de moyens d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures ou de tout autre fluide au sol : kit anti-pollution, feuilles absorbantes stockées dans les engins, sable absorbant,
- Vérification et entretien régulier du séparateur à hydrocarbures.

MILIEU NATUREL

Etat initial

La zone concernée par le projet se compose d'espaces ouverts (exploitation passée et actuelle de la carrière) et d'espaces boisés (zone d'extension principalement). Les inventaires naturalistes conduits entre mars et août 2017 ont mis en relief une diversité floristique et faunistique assez importante. Certains habitats et espèces recensés possèdent une valeur patrimoniale forte à très forte.

L'analyse des enjeux au regard du projet se traduit par la mise en relief d'une espèce à très fort enjeu, le Sonneur à ventre Jaune. Un habitat (Habitats rocheux) et de 4 espèces (Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Hironnelle de rochers, Barbastelle d'Europe) revêtent un enjeu fort.

Effets du projet

L'analyse et la description des impacts indiquent un niveau de risque variable selon les taxons et, dans une moindre mesure, selon la phase opérationnelle (préparation / exploitation du site). Les risques les plus marqués concernent :

- Un risque de mortalité et de perte d'habitats pour les espèces des milieux boisés, notamment pour les chiroptères ;
- Un risque de mortalité et de dérangement pour les oiseaux rupestres, notamment l'Hironnelle de rochers ;
- Un risque de mortalité pour une espèce d'amphibien remarquable : le Sonneur à ventre jaune.

Face à l'existence de ces impacts, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont successivement proposées afin d'atteindre un niveau d'impact résiduel acceptable pour la majorité des espèces.

Mesures envisagées

Les mesures édictées sont les suivantes :

- **Conservation des principaux corridors biologiques ;**
- **Adaptation du calendrier** des travaux afin de limiter le dérangement des espèces et éviter la destruction d'individus ;
- **Suppression des ornières présentant un risque pour les amphibiens ;**
- **Eloignement** des amphibiens par la **création de 2 mares ;**
- Evitement du dérangement dû à la **pollution lumineuse ;**
- **Réduction de l'impact des tirs de mines** et prise en compte de l'Hironnelle de rochers dans le plan d'exploitation (les tirs de mines seront interdits de début avril à mi-juin et à l'issue de cette période, le passage d'un écologue permettra d'adapter au mieux le plan d'exploitation.

De plus, les mesures prises concernant les eaux souterraines et superficielles, les mesures de maintien du site en bon état de propreté ainsi que la mesure de remplacement de l'installation de traitement (avec mise en place d'une bande transporteuse acheminant les matériaux) participent également de façon très efficace à la réduction des impacts sur le milieu naturel.

Grâce à la mise en place de ces mesures d'évitement et de réduction, les seuls impacts importants qui subsisteront concernent les habitats : suppression d'un boisement remarquable sur une surface de 5,5 ha environ, perturbation et amoindrissement de la continuité de cet habitat.

Les **impacts résiduels touchant la faune sont d'une moindre importance** (niveau modéré à négligeable selon les cas) et ne remettent pas en cause le maintien des populations sur le site. Ces impacts toucheront principalement :

- Les espèces forestières ;
- L'Hironnelle de rochers et le Grand-Duc d'Europe.

Ces impacts résiduels pourront être encore réduits par la **gestion conservatoire de parcelles boisées**, c'est-à-dire l'acquisition par l'exploitant d'une parcelle boisée proche de la carrière qui ne fera l'objet d'aucune exploitation sylvicole sur l'ensemble de la période d'exploitation (30 ans) et sur une période complémentaire de 10 ans

L'accompagnement d'un écologue est prévu pour optimiser et encadrer les mesures de génie écologique (créations de mares). Enfin, des suivis scientifiques destinés à contrôler la pertinence dans le temps des actions menées seront menés régulièrement.

Le projet évalué au regard des enjeux du patrimoine naturel peut être intégré de manière acceptable dans le contexte actuel, si les mesures édictées sont scrupuleusement respectées.

SITES ET PAYSAGES

Etat initial

Le site appartient à l'unité paysagère du « **plateau d'Uzerche** », à proximité de ses limites avec l'unité de « Brive et ses environs » et « le pays des buttes calcaires et des terres lie-de-vin ».



Dans ce secteur, l'habitat est souvent regroupé dans les **villages et hameaux**, en balcon surplombant la plaine de Brive, ou bien **disséminé** au sommet du plateau (**exploitations agricoles**).

Dans la plaine (unités paysagères voisines), l'habitat tend à être plus disséminé par mitage urbain. En fonction des variations géologiques locales, le bâti y présente des **couleurs changeantes** : calcaires blancs, grès violacé.



L'agriculture est bien présente, avec une **polyculture de fruits et d'élevage** notamment, que ce soit sur le plateau ou dans la plaine. Les **vallées entaillant le plateau sont boisées**.

Les **zones de visibilité** se limitent principalement à :

- Les **flancs de la vallée de la Loyre**, à proximité de la zone étudiée (zones très majoritairement boisées et sans sensibilité paysagère particulière, à l'exception du chemin de randonnée à proximité immédiate du site)
- Les **bordures du plateau d'Uzerche** surplombant la Loyre. Seules 3 zones présentant des perceptions sur le projet existant : « **la Perpédie** », une habitation isolée à proximité de « **la Beaugélie** » et une ferme à « **Rouffignac** »
- La zone du bassin de Brive qui se trouve immédiatement au **débouché de la vallée de la Loyre** et directement au sud de celui-ci : ces zones situées dans l'axe de la vallée peuvent présenter des vues rasantes sur la carrière et ses fronts. Il s'agit principalement du hameau de « **Laumonerie** » (et une partie de la RD134), la **voie d'accès** aménagée pour les camions accédant au site entre la RD31 et la RD134, une portion de la **RD31** entre « La Chapelle » et « Madrias »

Depuis ces zones de visibilité, l'enjeu paysager est faible à très faible, sauf depuis « la Perpédie » où il est jugé modéré et depuis le chemin de randonnée longeant la Loyre où il est jugé modéré à très faible (suivant les portions).

Effets du projet

L'impact paysager, lorsqu'il existe, est lié aux travaux de **défrichement et de décapage** (création de nouvelles zones « grises » tranchant sur la végétation environnante, ainsi que (depuis certains points de vue uniquement) la **circulation des engins et les installations de traitement**. Les tableaux ci-après décrivent l'impact avant mise en place des mesures de réduction.

Nature de l'impact	Gravité	Impact brut
Depuis la RD31, dans le bassin de Brive	Pas d'augmentation des perceptions de la carrière grâce à la mesure d'évitement : exploitation derrière la ligne de crête	Très faible à nul
Depuis les abords du lieu-dit Madrias, dans le bassin de Brive		Très faible à nul
Depuis une habitation isolée proche du lieu-dit « La Beaugélie »	Visibilités réduites par la distance, carrière réduite à une tache grise dans le paysage	Très faible
Depuis la ferme la plus à l'ouest du hameau de « Rouffignac »	Visibilités réduites par la distance, carrière réduite à une tache grise dans le paysage Angle d'observation sur le site en oblique, réduisant la surface de fronts apparente	Très faible

Nature de l'impact	Gravité	Impact brut
Depuis « La Perpédie »	Augmentation d'environ 50% de la surface visible de la carrière Lieu habité et passage d'un chemin de randonnée	Faible à modéré
Depuis « Laumonerie »	Aucune augmentation par rapport aux visibilités actuelles, l'exploitation se poursuivant intégralement derrière la ligne de crête	Très faible
Depuis le chemin communal n°3 bordant la carrière	Peu d'augmentation des perceptions par rapport à l'état actuel, l'extension étant séparée du chemin par un talus abrupt et boisé Chemin de randonnée local ne conduisant à aucune habitation	Faible
Depuis la route d'accès des camions à la carrière	Aucune augmentation par rapport aux visibilités actuelles, l'exploitation se poursuivant intégralement derrière la ligne de crête	Très faible

SITES ET PAYSAGES

Mesures envisagées

- **Conservation des éléments topographiques marquants** du secteur, afin d'éviter de créer de nouvelles visibilitées/ d'augmenter les visibilitées existantes
→ **extension vers l'est** plutôt que vers le sud, en évitant la partie sommitale du relief, permettant de conserver le masque topographique que forme la bordure du plateau d'Uzerche par rapport à la carrière.
- Remise en état des fronts de taille **coordonnée à l'exploitation** (talutage et revégétalisation)
- **Défrichement et décapage progressifs**
- **Limitation des envols de poussières** lors de temps sec
- **Adaptation de l'orientation des fronts** : le passage des fronts d'un axe nord-sud à un axe est-ouest permet globalement un angle de vue plus oblique sur ces fronts, et en **diminue ainsi la surface apparente** (depuis les points de vue du plateau d'Uzerche).

Conclusion :

MILIEU HUMAIN – VOISINAGE - NUISANCES

Etat initial

- **Voutezac** : commune de 1273 habitants (densité 56,8 hab/km²),
- **Saint-Solve** : commune de 448 habitants (densité 77,2 hab/km²)

appartenant toutes deux à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive. Ces 2 communes connaissent une **augmentation démographique** depuis les années 90.

Activités économiques :

- Pôle d'emploi local = **Brive La Gaillarde**, avec une concentration d'entreprises favorisée par les liaisons autoroutières et ferrées
- Voutezac et Saint-Solve, communes rurales avec respectivement **49 et 23 établissements** (principalement des entreprises individuelles ou TPE : petits commerces de proximité, services)

Tourisme : Principaux attraits du territoire : **terroir**, sites géologiques et naturels remarquables, patrimoine bâti, **loisirs de plein air**.

Hébergements touristiques et restauration : un camping à Voutezac, plusieurs gîtes et chambres d'hôtes sur les communes de Voutezac et Saint-Solve

Chemins de randonnée balisés par la communauté de communes (itinéraire dit de « La Fontaine des Crozes » passant devant l'entrée de la zone d'extraction).

Agriculture et sylviculture : culture de la pomme (pomme du Limousin bénéficiant d'un classement AOC-AOP, variété Golden Delicious », élevage extensif (veau et agneau du Limousin protégé par IGP, élevé sous la mère)

- **Aucune vocation agricole au droit du projet** : zone d'extension localisée dans des boisements privés de chênes, hêtres et châtaigniers, ne faisant pas l'objet d'une exploitation sylvicole.

Patrimoine : Aucun site protégé au titre du paysage, ni site archéologique ou monument historique localisé dans l'emprise du projet, ni à moins de 1,1 km.

Riverains les plus proches (rayon de 1 km) :

- Au sud-est : Sajueix (610 m), Les Pères (490 m)
- Au sud : Laumonerie (120 m), Ceyrat (290 m), Moulin de Ceyrat (700 m), Bellevue (870 m),
- A l'ouest : la Perpédie (220 m), Malaval (300 m)
- Lieux de vie isolés au nord et à l'est, à plus de 1,2 km du site,
- **Activités riveraines agricoles**
- **Pas de voisinage sensible** à moins de 1 km du projet (école, infrastructures sportives,...).

Réseaux et servitudes : Plusieurs réseaux desservent la carrière actuelle : électricité, téléphone, eau. Aucun réseau ne se trouve sur l'emprise projetée de l'extension.

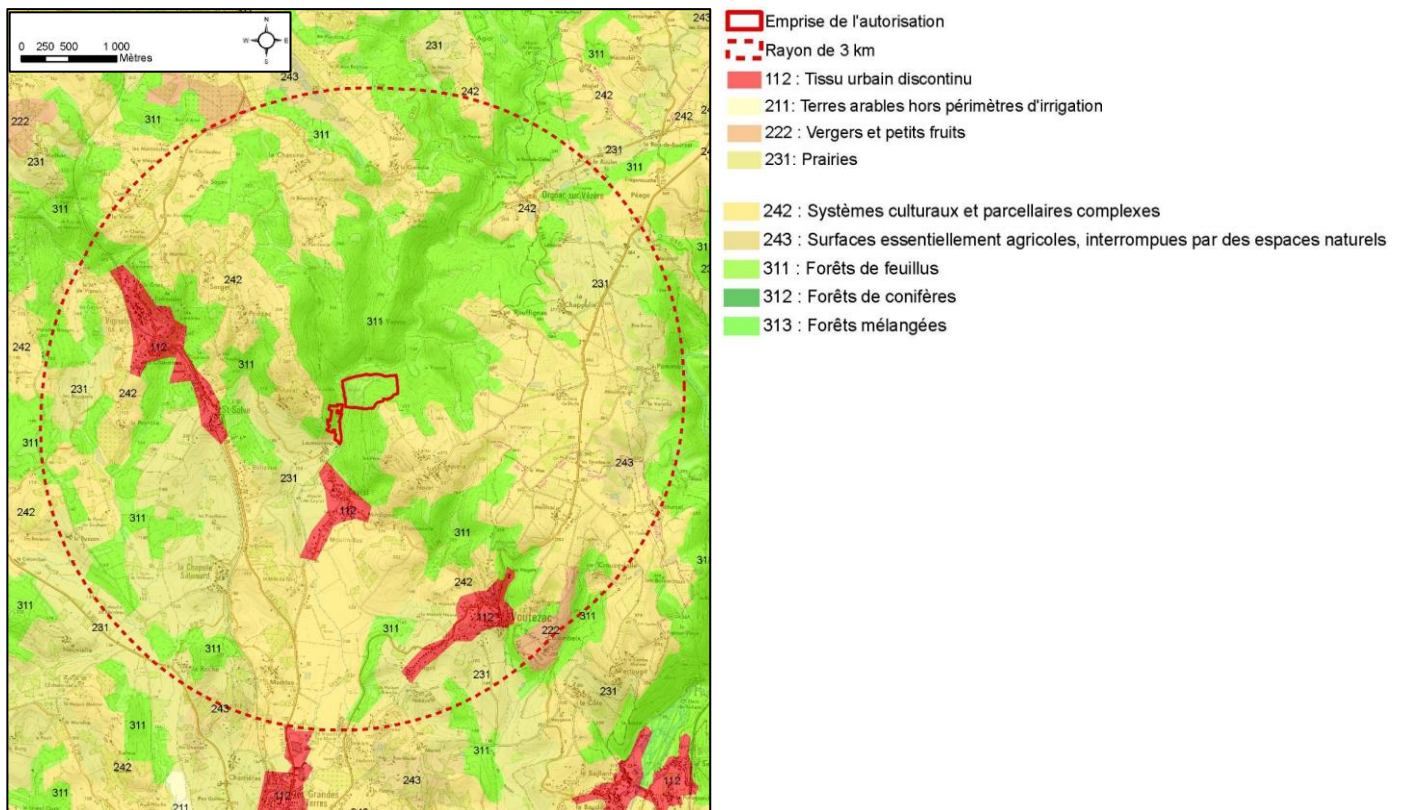


Figure 4 : Carte de l'occupation du sol

MILIEU HUMAIN – VOISINAGE - NUISANCES

Effets du projet

Pas d'impact significatif sur le **patrimoine** et les **activités de loisirs**. Impact **positif sur l'économie locale**

Agriculture : Pas d'impact direct, impact indirect par dépôt de poussières très faible

Sylviculture : Impact direct très faible (défrichement de 0,85% des boisements existants sur la commune), impact indirect par dépôt de poussières très faible

Pas d'impact sur les réseaux existants : le projet est uniquement concerné par les réseaux desservant le site

Impact sur la salubrité et la sécurité publiques très faible

Impacts directs et indirects liés aux **poussières** : Suivi des retombées de poussières existant → **empoussièrement faible**.

Impacts sonores : Dernières mesures de bruit dans l'environnement de la carrière de Ceyrat non conformes au niveau des ZER localisées au sud, mais antérieures au remplacement de l'installation de traitement des matériaux qui a également été reculée par rapport à ces zones habitées. Une campagne de mesures de bruit viendra **confirmer l'absence de dépassement** des seuils autorisés

Vibrations : la carrière de Ceyrat est susceptible de générer des vibrations lors des tirs de mines. Un suivi est réalisé à chaque tir au niveau d'un bâtiment riverain. Le suivi 2017-2018 montre un respect des valeurs réglementaires.

Déchets :

- Collecte et tri des déchets sur le site de la carrière actuelle.
- Déchets produits en faible quantité (moins de 10 t/an) et évacués par les filières adaptées.
- Pas de dépôts sauvages à proximité du site.

Pollution lumineuse : Eclairage des installations et de la base-vie si nécessaire (en cas de luminosité faible en période diurne).

Phares des engins au niveau de l'extraction si nécessaire (en cas de luminosité faible).

Mesures envisagées

Limitation de **l'ensemble de nuisances** de par :

- La limitation de la vitesse de circulation à **30 km/h**
- La mise en place en 2018 d'une **installation de traitement neuve**, plus performante et générant moins de nuisances
- L'équipement de l'installation : **bardage des concasseurs et capotage des cribles**
- **L'entretien préventif** et régulier du matériel et des engins

Eclairage limité aux débuts et fins de journées d'hiver, **pas d'éclairage nocturne**

Systèmes de **limitation des émissions de poussières** :

- Lors des opérations de foration et de minage
- **Asperseurs** fixes sur les zones de circulation
- Système d'**abattage des poussières** au niveau de l'installation de traitement
- Stockage des sables en **casiers**
- Mise en place d'un **nouvel enrobé** entre la bascule et la route ;
- **Passage de la balayeuse** autant que de besoin ;
- **Remplissage adéquat et bâchage** des camions de transports pour les granulométries fines ou **arrosage** du chargement en l'absence de bâches

Vibrations / minage :

- Respect des règles de l'art pour les tirs, établissement d'un plan de tir, limitation de la charge unitaire, personnel qualifié et habilité, horaires réguliers pour les tirs (11-13h)
- Inspection des abords lors des tirs, signaux sonores, plan de mise à l'abri pour le personnel

Bruit :

- Engins de chantiers équipés d'avertisseurs sonores types « cri du lynx »
- Mesures ci-dessus.

Gestion des déchets : tri et collecte en conformité avec la réglementation, maintien du site en bon état de propreté

Suivi des nuisances autour de la carrière et chez les riverains : **mesures de bruit, poussières, vibrations**

ACCES AU SITE - CIRCULATION

Etat initial

Voies de communication à proximité du site : RD901 d'envergure interdépartementale, à plus de 1 km du site, **RD31, RD134 et RD148E1** permettant l'accès au site, de trafic moindre

Le site du projet est éloigné d'environ **1,1 km de la voie ferrée** la plus proche. Il n'y a **pas de réseau fluvial** dans le secteur d'étude.

Accès à la carrière depuis la RD31E, avec 2 parcours pour les camions :

- **Aller, à vide** uniquement, depuis la RD31/RD31E en passant sur la RD134 et accédant ensuite au chemin communal n°3 qui constitue l'accès à la carrière,
- **Retour, en charge**, depuis le chemin communal n°3 sur la RD134 pendant quelques dizaines de mètres puis RD148E1 et retour à la RD31/RD31E.

L'accès est bien aménagé, avec panneaux d'indication pour l'accès au site, panneau CEDEZ-LE-PASSAGE et marquage au sol en sortie du chemin communal n°3.



Figure 5 : Photographie du débouché du chemin n°3 au niveau de la RD134

Au débouché du chemin communal n°3, les conducteurs bénéficient d'une **bonne visibilité sur 100 m** au moins dans les deux sens.

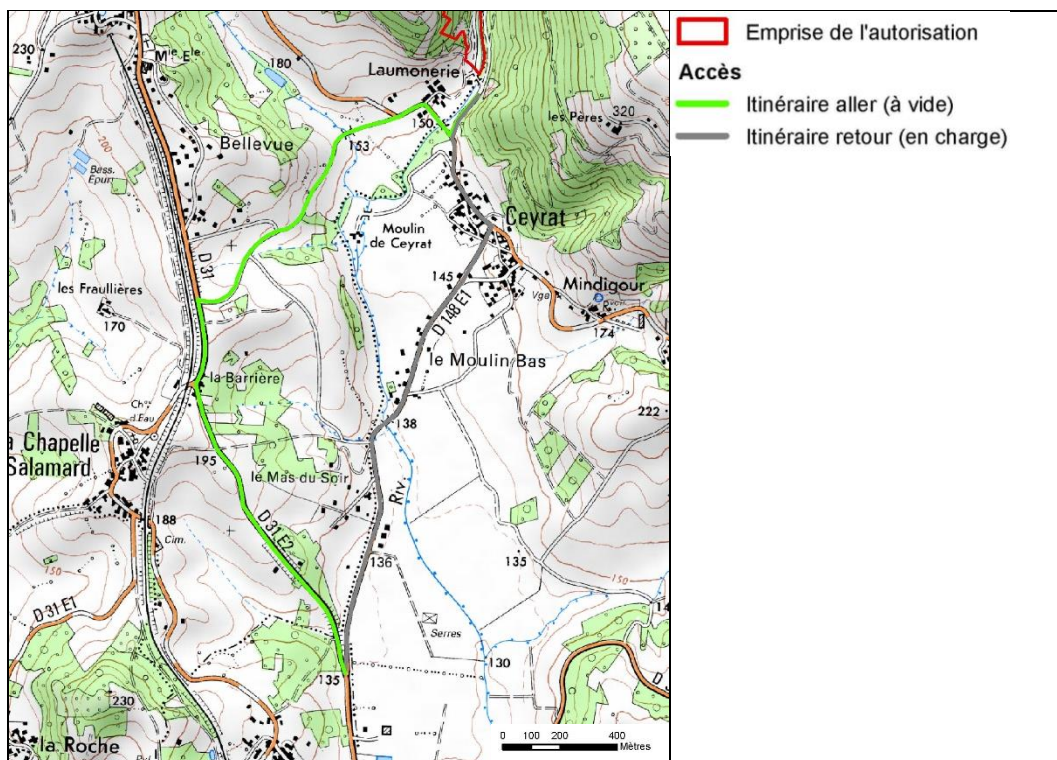


Figure 6 : Itinéraires empruntés par les camions desservant la carrière

ACCES AU SITE - CIRCULATION

Effets du projet

Au niveau du réseau routier départemental :

Trafic de camions en période de production moyenne :

- Lié à l'évacuation de la découverte : **8 poids-lourds**
- Lié à la commercialisation des matériaux : **27 poids-lourds**. Cela correspond donc à 27 passages de camions sur les itinéraires « en charge » et « à vide », et au-delà (sur la RD31 en direction de Brive), cela correspond à 54 passages.

L'itinéraire « à plein » traverse le hameau de Ceyrat, tandis que l'itinéraire « à vide » l'évite.

Les **émissions polluantes** liées au trafic de camions sont **bien inférieures aux émissions polluantes du trafic routier** des axes concernés

L'impact brut est jugé modéré au droit de la traversée de Ceyrat et faible partout ailleurs.

Au niveau du chemin communal n°3 :

Les engins utilisés pour l'exploitation du site circulent exclusivement dans l'emprise de l'autorisation et ne se retrouvent pas sur les routes du secteur. Cependant, ils **traversent quotidiennement la voie communale n°3**, du fait que la carrière et la plateforme de Saint-Solve se trouvent de part et d'autre de la rivière.

La voie communale n°3 est **très peu empruntée**. Elle ne dessert aucun lieu d'habitation. Elle est surtout empruntée pour les **activités de loisirs** (pêche, chasse, randonnée). Elle est balisée comme chemin de randonnée. Les engins sont donc susceptibles de croiser ponctuellement un **randonneur ou de rares véhicules**.

La traversée de la voie communale a été fortement réduite grâce à la modification de l'installation de traitement en 2018 : elle n'est plus traversée par les engins qu'une dizaine de fois par jour. Cette voie communale est peu empruntée. Le projet d'extension ne changera pas la situation actuelle. **L'impact est jugé faible.**

Mesures envisagées

Les mesures qui sont mises en place pour assurer la **sécurité des personnes** et réduire les risques d'accidents sur la voirie publique sont :

- Au niveau du chemin communal n°3, la modification de l'installation de traitement qui a permis de diminuer les traversées de cette voie (de **50 allers-retours par jour à une dizaine de fois par jour**)
- **L'aménagement du carrefour d'accès** au site au niveau de la RD134 de façon sécurisée (cf. photo en page précédente) ;
- **Respect du code de la route**. Pour cela, l'exploitant rappelle régulièrement aux chauffeurs la nécessité de respecter les règles élémentaires du code, et tout particulièrement celles attachées à la prudence et au respect des limitations de vitesse ;
- **Limitation de la vitesse** de circulation à **30 km/h** sur l'ensemble de la carrière et des pistes ;
- **Affichage** des règles et du plan de circulation sur le site, **signalisation** ;
- **Respect des règles de sécurité routière** par les chauffeurs ;
- Priorité aux engins de chantier sur les véhicules légers ;
- Interdiction pour les tombereaux de rouler benne levée ;
- **Contrôle régulier** de l'état des véhicules (éclairage, mécanisme, propreté, klaxon...) ;
- Matérialisation claire des voies de circulation ;
- **Entretien régulier** des engins et des voies de circulation ;
- Consommation d'alcool interdite.

IV. REMISE EN ETAT DU SITE

REMISE EN ETAT

Le but de la remise en état prévue dans le cadre du projet est la **restitution de la vocation naturelle initiale du site**. Les principes de la remise en état sont basés sur un réaménagement paysager du site incluant des dispositions à vocation écologiques.

Les **installations seront démantelées**, ainsi que les éléments bâtis. Les **bassins existants sur la plateforme de Saint-Solve seront conservés**, avec des pierriers autour (habitats amphibiens), de même que les 2 mares peu profondes déjà réalisés en phase exploitation en faveur des amphibiens (Sonneur à ventre jaune, Alyte accoucheur).

Après démantèlement de la bande transporteuse reliant le carreau de la carrière à la plateforme de Saint-Solve, à l'aplomb de celle-ci, le **rétablissement rapide d'un corridor boisé optimal** entre les deux zones sera favorisé. Pour ce faire, lorsque la topographie le permet (dans la partie nord de la plateforme de Saint-Solve, à proximité de la Loyre), le reboisement sera accéléré par des plantations, sélectionnées par un écologue, en choisissant des espèces présentes sur le site, et de variétés non horticoles.

Le **carreau de la carrière** sera laissé à nu, dans l'attente de sa recolonisation naturelle par la végétation environnante. Un point bas sera créé, remodelé en forme de cuvette à pentes douces. Ce point bas collectera les eaux pluviales et formant une **zone humide intéressante pour la faune**.

Les stériles non valorisables seront mis en place en remblai contre certains fronts de la carrière. Le talus résiduel présentera une pente de l'ordre de 30%. Cette mise en remblai sera réalisée en évitant de leur donner un caractère trop régulier et géométrique, c'est pourquoi la pente de talutage pourra varier légèrement, tout en restant en moyenne de 30%. La terre végétale, décapée et stockée séparément, sera régalée en surface. Ces remblais seront végétalisés, par semis d'un mélange de graines adapté. Ce mélange doit être uniquement composé d'espèces végétales sauvages, indigènes et de variétés non horticoles. Toutes les espèces exotiques seront proscrites. La composition du mélange choisi parmi les offres disponibles sera validée avant semis par un écologue, ce qui assurera que les espèces choisies seront bien des végétaux locaux et déjà présents sur site.

Les **fronts supérieurs seront conservés apparents**. Toujours dans l'objectif de leur donner un **aspect aussi naturel que possible**, les tirs de mine pourront être réalisés à divers endroits pour diversifier le milieu et casser l'aspect géométrique des fronts, voire même augmenter leur hauteur par rapport à la hauteur en cours d'exploitation.

Des **falaises seront ainsi créées, ainsi que des zones d'éboulis**. Comme décrit ci-dessus, le **talutage** réalisé contre les parties inférieures des fronts aura pour but d'assurer une **transition douce avec le carreau**.

Les **falaises et zones d'éboulis seront favorables à l'établissement d'une faune diversifiée (oiseaux, reptiles)**. Les falaises créées pourront être de plus grande hauteur que les fronts de taille en cours d'exploitation. En effet, le maintien de falaises d'une grande hauteur constitue une mesure favorable pour l'avifaune, notamment l'Hirondelle des rochers et le Hibou Grand-Duc. Pour favoriser ces deux espèces, les fronts de tailles exposés à l'ouest et au sud seront privilégiés. D'après les sources bibliographiques, toutes deux privilégient généralement l'exposition sud. Toutefois, sur le site de Ceyrat, c'est l'exposition ouest qui est adoptée.

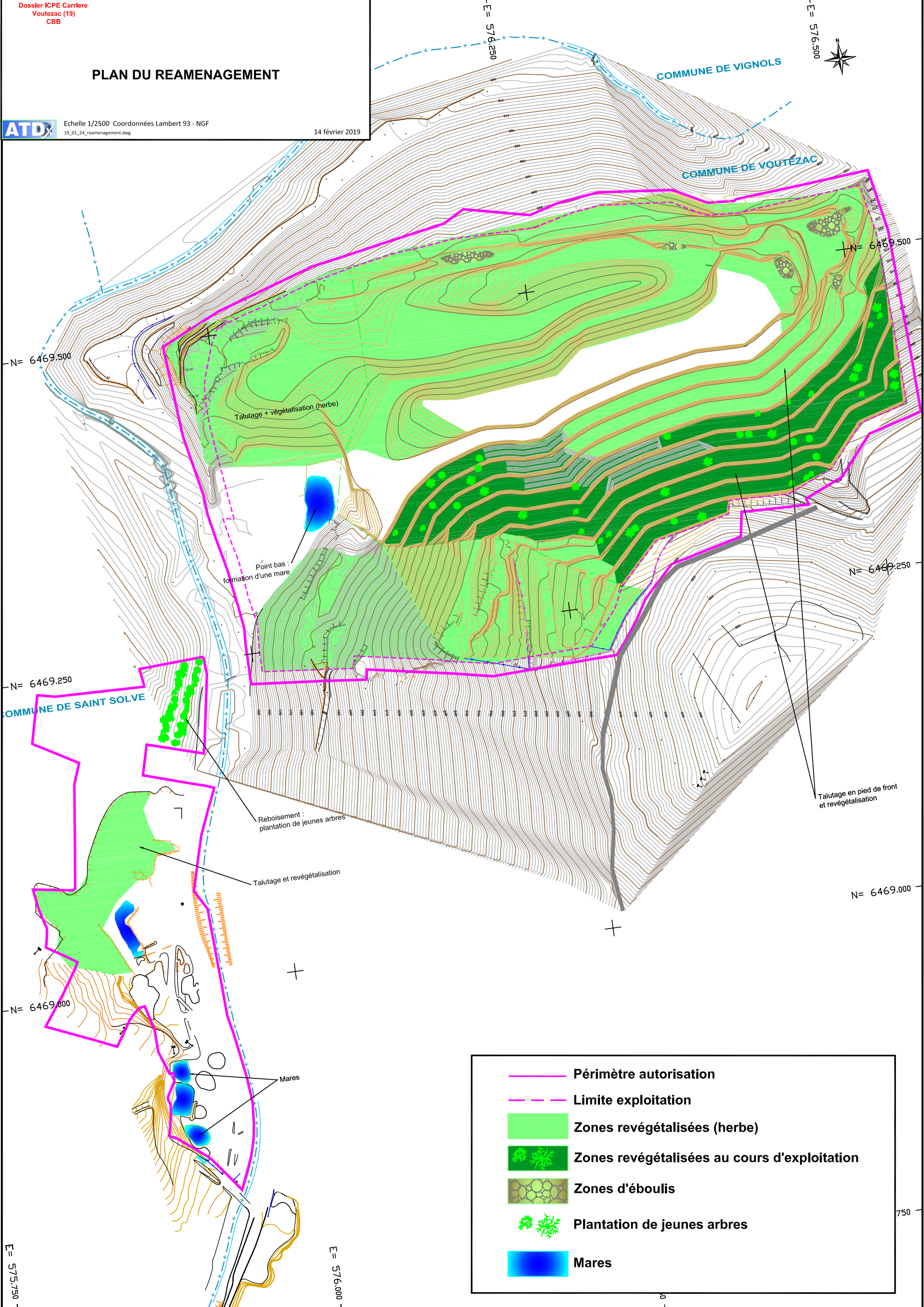
Le plan de la remise en état envisagée est donné en page suivante :

PLAN DU REAMENAGEMENT



Echelle 1/2500 Coordonnées Lambert 93 - NGF
19_01_24_reamenagement.dwg

14 février 2019



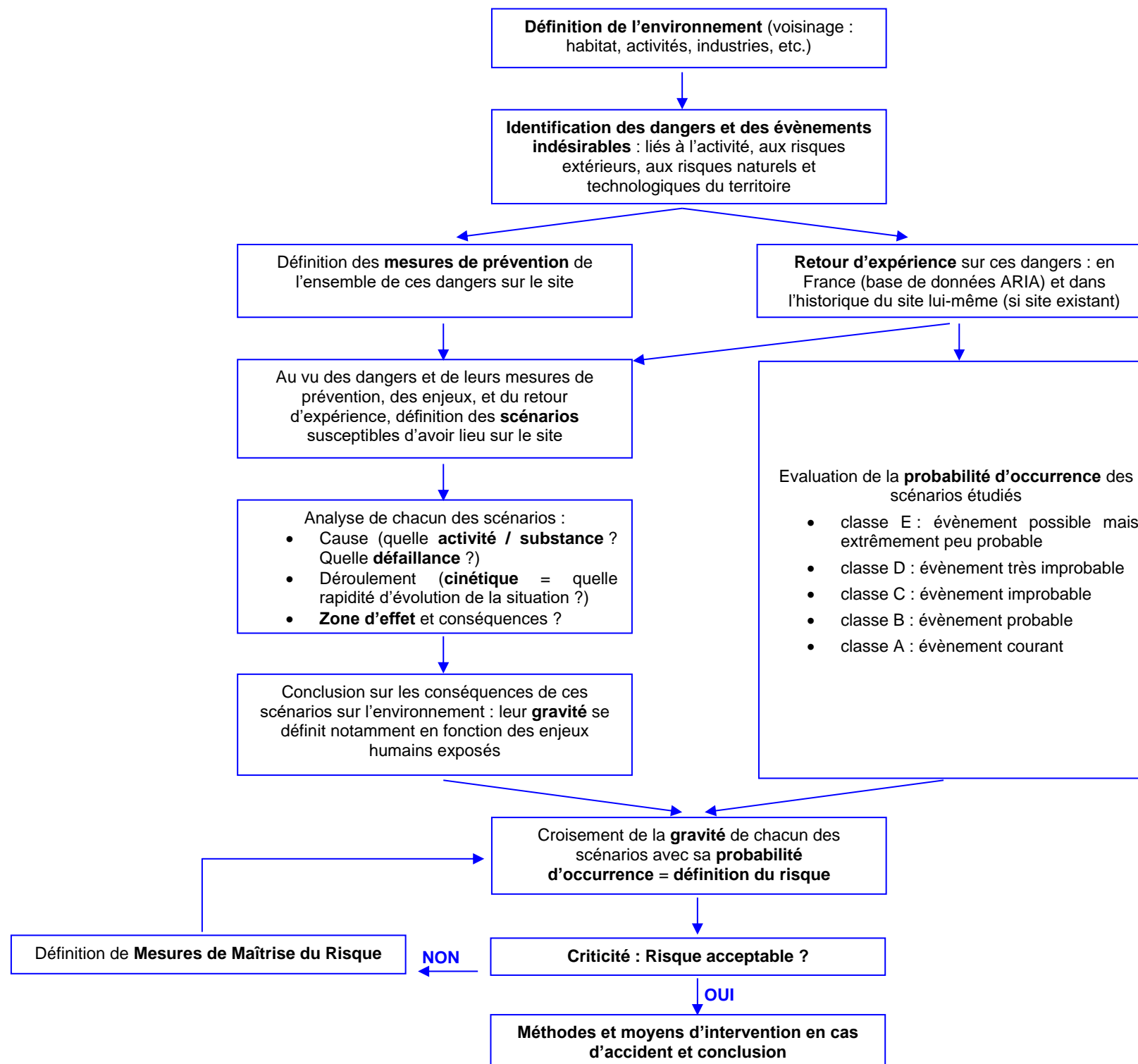
	Périmètre autorisation
	Limite exploitation
	Zones revégétalisées (herbe)
	Zones revégétalisées au cours d'exploitation
	Zones d'éboulis
	Plantation de jeunes arbres
	Mares



V. *ETUDE DE DANGERS*

D'après l'article D181-15-2 du code de l'Environnement, « l'étude de dangers justifie que le projet permet d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible, compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement de l'installation. Le contenu de l'étude de dangers doit être en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts mentionnés à l'article L. 181-3. Cette étude précise, notamment, la nature et l'organisation des moyens de secours dont le pétitionnaire dispose ou dont il s'est assuré le concours en vue de combattre les effets d'un éventuel sinistre. »

Ainsi, il s'agit de prendre en compte les accidents susceptibles d'avoir lieu sur le site, que leur cause soit interne ou externe, et par définition qui ne sont pas liés au fonctionnement normal de l'installation (ces éléments étant déjà étudiés dans l'Etude d'Impact). La démarche de l'étude comprend une identification des dangers, des enjeux vulnérables (population, infrastructures à proximité du site) et des conséquences éventuelles d'accidents. Cette analyse définit donc les risques liés à l'installation, et permet donc de proposer des mesures de prévention et/ou de protection visant à diminuer le niveau de risque à un niveau acceptable. La démarche de l'étude est résumée ainsi :



Nature	Opérations / équipements concernés	Défaillance	Causes	Conséquences	Principales mesures de prévention	Probabilité	Cinétique	Gravité	Criticité	Zone d'effet
Tout type d'accident	-	-	-	-	Interdiction d'accès à toute personne extérieure non autorisée (clôture, portail) – information des riverains par des panneaux – Site interdit au public Equipements de protection individuelle pour les personnes amenées à pénétrer sur le site : gilet fluorescent, casque, lunettes, chaussures de sécurité Au moins une personne formée aux premiers secours (Sauveteur Secouriste du Travail), formation et information du personnel Affichage des coordonnées des secours et des consignes en cas d'accident Mise à disposition de moyens d'intervention (téléphones, trousse de secours...) Dégagement de l'accès aux secours pendant les heures d'ouverture Arrêt de l'activité en cas de conditions climatiques défavorables ou dangereuses (orage, chute de neige, vent très violent...)	-	-	-	-	-
Accidents corporels	Circulation d'engins et de véhicules	Collision entre véhicules Collision véhicule / piéton	Erreur de conduite Non-respect des règles de circulation	Dégâts matériels Dommages corporels Pollutions Départ d'incendie	Site interdit au public, pas d'accès à la zone d'extraction pour les clients Affichage des règles et du plan de circulation sur le site Signalisation adéquate sur le site, sur les pistes Matérialisation claire des voies de circulation Limitation de la vitesse à 30 km/h sur la carrière et sur les pistes et respect du code la route Entretien régulier des engins Consommation d'alcool interdite Véhicules équipés de direction de secours et d'un avertisseur et de feux de recul	Evènement improbable	Dépend de l'accident (instantané à lente) - rapide (moins de 15 minutes) pour l'intervention sur l'accident	Modéré Exposition matérielle et humaine limitée à la carrière	Risque moindre Mesures suffisantes	Carrière Accès à la D134 (entrée/sortie des camions et véhicules léger uniquement)
	Manipulation – transport de matériaux	Chute de matériaux	Erreur de manutention Vitesse excessive	Dommages corporels	Respect des dispositions de sécurité à proximité des engins manipulant des matériaux Consignes concernant la manipulation et le transport des matériaux pour les conducteurs d'engins Consignes interdisant la circulation piétonne dans les zones d'évolution des engins					
	Installations électriques	Electrisation ou électrocution	Non-respect des règles de sécurité	Dommages corporels Départ d'incendie	Installations électriques conformes aux dispositions réglementaires Vérification annuelle des installations Manipulation des installations électriques par le personnel habilité uniquement Consignation avant toute intervention sur du matériel alimenté électriquement					
	Installations de traitement des matériaux, bande transporteuse reliant le fond de fouille à la plateforme de Saint-Solve	Entraînement par les structures en mouvement Coupures Brulures Chute Chute de matériaux depuis la bande transporteuse à l'aplomb de la Loyre et de la voie communale Electrisation ou électrocution	Non-respect des règles de sécurité	Dommages corporels Départ d'incendie	Respect des dispositions de sécurité à proximité de l'installation et lors d'opérations de maintenance Panneaux d'interdiction d'approcher au personnel à pied au niveau des trémies et grille de sécurité sur les trémies Garde-corps, sol antidérapant et escaliers d'accès sur toutes les passerelles et les plates-formes Protections passives adaptées : protections sur les parties des installations présentant des risques d'entraînement ou d'arrachement Pour chaque transporteur : châssis de tête avec protection d'angle rentrant et chasse-pierres, châssis de pied avec capot de protection du tambour et dispositif de protection des angles rentrants Pour la bande transporteuse entre la carrière et la plateforme de Saint-Solve, capotage supérieur sur toute sa longueur, et capotage inférieur à l'aplomb de la Loyre et de la voie communale n°3 permettant d'éviter toute chute de matériaux à ce niveau Pylônes de support de la bande transporteuse (pour ceux localisés à l'extérieur de l'emprise ICPE) inaccessibles à l'escalade, du fait de leur structure parfaitement lisse. Ainsi, il n'y a pas de risque de chute de hauteur depuis ces structures pour le public Arrêts d'urgence sur les parties des installations présentant des risques (ex : câbles d'arrêt d'urgence ou arrêts « coups de poing ») Sonnerie avant la mise en route de chaque installation Entretien régulier et vérification par un organisme extérieur de prévention					
	Bassins de décantation	Chute d'une personne ou d'un véhicule	Non-respect des règles de circulation	Noyade	Bassins entièrement merlonnés ou clôturés Affichage de panneaux de risque de noyade Présence d'une bouée de sauvetage à proximité immédiate de chaque bassin					
	Fronts	Chute d'une personne ou d'un véhicule	Non-respect des règles de circulation	Dommages corporels	Merlons de 1 m de hauteur minimum et/ou des blocs d'enrochement mis en place en tête des fronts et des pistes donnant sur le vide Panneaux de signalisation du danger					

Nature	Opérations / équipements concernés	Défaillance	Causes	Conséquences	Principales mesures de prévention	Probabilité	Cinétique	Gravité	Criticité	Zone d'effet
Pollution des eaux et du sol	Utilisation d'engins et d'un groupe mobile (valorisation de la découverte) Ravitaillement engins, concasseur primaire mobile	Fuite de carburant Fuite d'huile	Collision entre véhicules Rupture d'un flexible Erreur de manipulation lors du ravitaillement de la pelle et du concasseur primaire mobile Malveillance	Infiltration de la pollution dans le sous-sol	Approvisionnement en carburant sur l'aire étanche prévue à cet effet pour les chargeuses et les tombereaux, sur la carrière pour la pelle et le groupe mobile (lorsque présent) par remplissage en bord à bord avec dispositif de rétention mobile Entretien des engins sur aire étanche Vérification et entretien régulier des engins Stockage de carburant dans une cuve double peau de 40 m ³ , des éventuels fûts d'autres hydrocarbures (huiles, par exemple) sur rétention réglementairement dimensionnée, dans l'atelier du site fermé à clé en dehors des horaires d'ouverture, Produits d'entretien stockés dans des contenants adaptés, dans l'atelier du site fermé à clé en dehors des horaires d'ouverture, Bennes et fûts disponibles pour le stockage de l'ensemble des déchets (et notamment des déchets souillés) dans l'atelier du site, triés, stockés et éliminés selon les filières adaptées, en conformité avec la réglementation Matériaux et déchets souillés collectés par une entreprise agréée Mise à disposition de moyens d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures ou de tout autre fluide au sol : kit anti-pollution, feuilles et matériaux absorbants stockés dans les engins et au niveau des installations Bassins de décantation, rétentions, dispositif d'assainissement autonome des locaux et système de traitement de l'aire étanche (débourbeur, décantation fine, déshuileur), installation de traitement des eaux de lavage des gravillons, régulièrement vérifiés et entretenus Gestion des eaux de ruissellement	Evènement improbable	Lente	Modéré Pas d'exposition humaine Dégâts sur l'environnement rapidement maîtrisables	Risque moindre Mesures suffisantes	Sol et sous-sol de la carrière Aquifères souterrains sous-jacents
Incendie	Activité en général Présence de produits inflammables de 2 ^{ème} catégorie (cuve de carburant, réservoir des engins) Installations électriques	Départ d'incendie	Collision entre véhicules Court-circuit Cigarette Travaux par points chauds Foudre	Dégâts matériels Dommages corporels Pollution de l'air / gêne par les fumées	Consignes lors du ravitaillement des engins (arrêt moteur, interdiction de fumer...) Cuve de GNR de 40 m ³ , double enveloppe, localisée dans l'atelier fermé à clé en dehors des horaires d'ouverture, Peu d'autres produits inflammables ou combustibles (hydrocarbures, déchets souillés) sur le site – tous stockés dans l'atelier, dans des contenants dédiés Brûlage interdit Interdiction de fumer à proximité des zones boisées et de la cuve de carburant ou lors du ravitaillement des engins Etablissement d'un « permis de feu » réglementaire pour tous travaux par points chauds Collecte et stockage des déchets dans des contenants dédiés et évacués vers des structures appropriées Respect des dispositions de sécurité concernant les installations électriques Présence d'extincteurs mobiles sur les engins et sur les zones à risques, adaptés au type d'incendie et contrôlés annuellement Réserve d'eau sur la carrière (cuve de 40 m ³) + point de prélèvement dans la Loyre, dont le dispositif de pompage permet de fournir un débit de 60 m ³ /h pendant 2 heures Débroussaillage entretenu sur 50 m autour des installations Etablissement et affichage d'un plan de sécurité incendie Formation du personnel à la lutte contre l'incendie Vérifications de conformité périodiques conformément à la réglementation en vigueur	Evènement improbable	Lente (progression de plusieurs mètres en une heure)	Modéré Dégâts matériels possibles à l'extérieur du site Pas d'effets létaux à l'extérieur du site	Risque moindre Mesures suffisantes	Carrière Eventuellement abords boisés du site, en particulier au sud, dans le sens du vent dominant Dépend de l'intervention des services d'incendie et de secours et des conditions climatiques (vent et pluie)
Instabilité d'un front ou d'un talus	Activité d'extraction Altération et fracturation du massif	Chute de blocs / effondrement Glissement	Déstabilisation mécanique progressive d'un front ou d'un talus	Dégâts matériels Dommages corporels	Profil des remblais (dans le cadre du réaménagement coordonné du site) et des fronts adapté aux propriétés de la formation en place : remblais de 30% de pente en moyenne garantissant leur stabilité Respect des bonnes pratiques lors des tirs de mine Fronts de 15 m de hauteur maximum Surveillance des remblais et des fronts Purge régulière des fronts Consignes concernant le traitement des zones présentant des instabilités	Evènement très improbable	Quasi-instantanée	Modéré Exposition humaine limitée à la carrière	Risque moindre Mesures suffisantes	Carrière (fronts d'exploitation, stockage de stériles)

Nature	Opérations / équipements concernés	Défaillance	Causes	Conséquences	Principales mesures de prévention	Probabilité	Cinétique	Gravité	Criticité	Zone d'effet
Explosion - projections	Tirs de mines pour l'exploitation des schistes	Explosion intempestive Tir non maîtrisé	Non-respect des consignes Amorçage accidentel Erreur de dosage Mauvaise utilisation	Dégâts matériels Dommages corporels	Manutention des produits explosifs uniquement en présence du personnel concerné par cette opération Surveillance constante des explosifs par une personne désignée (le boutefeu) Transport séparé des détonateurs et des explosifs Pas de stockage sur site Elaboration et respect du plan de tir Interdiction de fumer – pas de flamme ni d'étincelle – pas d'ondes radio ou de téléphone portable Inspection après tir et reprise des charges non explosées Blocage des accès (voie communale n°3), plan de mise à l'abri, signal sonore, reconnaissance après le tir Respect du dossier de prescriptions relatif aux explosifs Maille suffisante pour ne pas générer d'explosion en chaîne	Evènement très improbable	Instantanée	Modéré Exposition matérielle et humaine limitée à la carrière	Risque moindre Mesures suffisantes	Carrière (Extension de la carrière s'éloignant des habitations et intérêts humains)
Accident pyrotechnique	Unité Mobile de Fabrication d'Explosifs (UMFE)	Explosion intempestive	Non-respect des consignes Mauvaise utilisation Propagation d'un incendie	Dégâts matériels Dommages corporels	Sous-traitance des opérations confiée à une entreprise spécialisée, disposant des capacités techniques et humaines pour l'utilisation d'une UMFE Maintien d'une zone de 30 m autour de l'UMFE dans laquelle ne sont autorisés que le boutefeu et 2 opérateurs certifiés, ainsi qu'en cas de besoin 2 employés supplémentaires (max 5 personnes) Maintien d'une zone de 80 m dans laquelle sont seules autorisées les activités de carrière Contrôle et maintenance permanents de l'installation (notamment, après utilisation, aucun explosif ne demeure dans l'UMFE) Mesures organisationnelles Respect du dossier de prescriptions relatif à l'UMFE Voir le détail des mesures appliquées dans le dossier de déclaration UMFE réalisé par EPC-FRANCE et joint en annexe 10	Evènement possible mais extrêmement peu probable	Instantanée	Modéré Exposition matérielle et humaine limitée à la carrière	Risque moindre Mesures suffisantes	Carrière

Réalisé dans le respect de l'environnement et de la réglementation en vigueur, l'exploitation de la carrière présente des risques relativement limités.

Les mesures de prévention, les équipements de lutte contre les dangers et nuisances éventuelles et les moyens et consignes d'intervention en cas de sinistre, mis en place par l'exploitant, permettront d'atteindre un niveau de risque aussi bas que possible.

Dans ces conditions, les risques les plus significatifs, qui restent néanmoins de criticité moindre, sont le risque d'une pollution des eaux et du sol, un accident corporel sur l'emprise de la carrière (présence de véhicules en mouvement, etc.) et le risque d'incendie.

Le site étant interdit au public, le risque concernera les professionnels travaillant sur la carrière et restera limité géographiquement au site. Le personnel sera qualifié et formé, et l'exploitant mettra tout en œuvre pour assurer la sécurité du site. A noter que l'extension de la carrière ne sera pas à l'origine de l'apparition d'un nouveau risque ou de l'aggravation d'un risque existant sur l'exploitation actuelle.

Le plan ci-après permet de localiser les principales zones à risque.

➔ Voir plan de localisation des zones à risque ci-après

PLAN DES RISQUES SIGNIFICATIFS



Echelle 1/2500 Coordonnées Lambert 93 - NGF
19_01_25_risques.dwg

25 janvier 2019

Fond de fouille et pistes vers la zone d'extraction

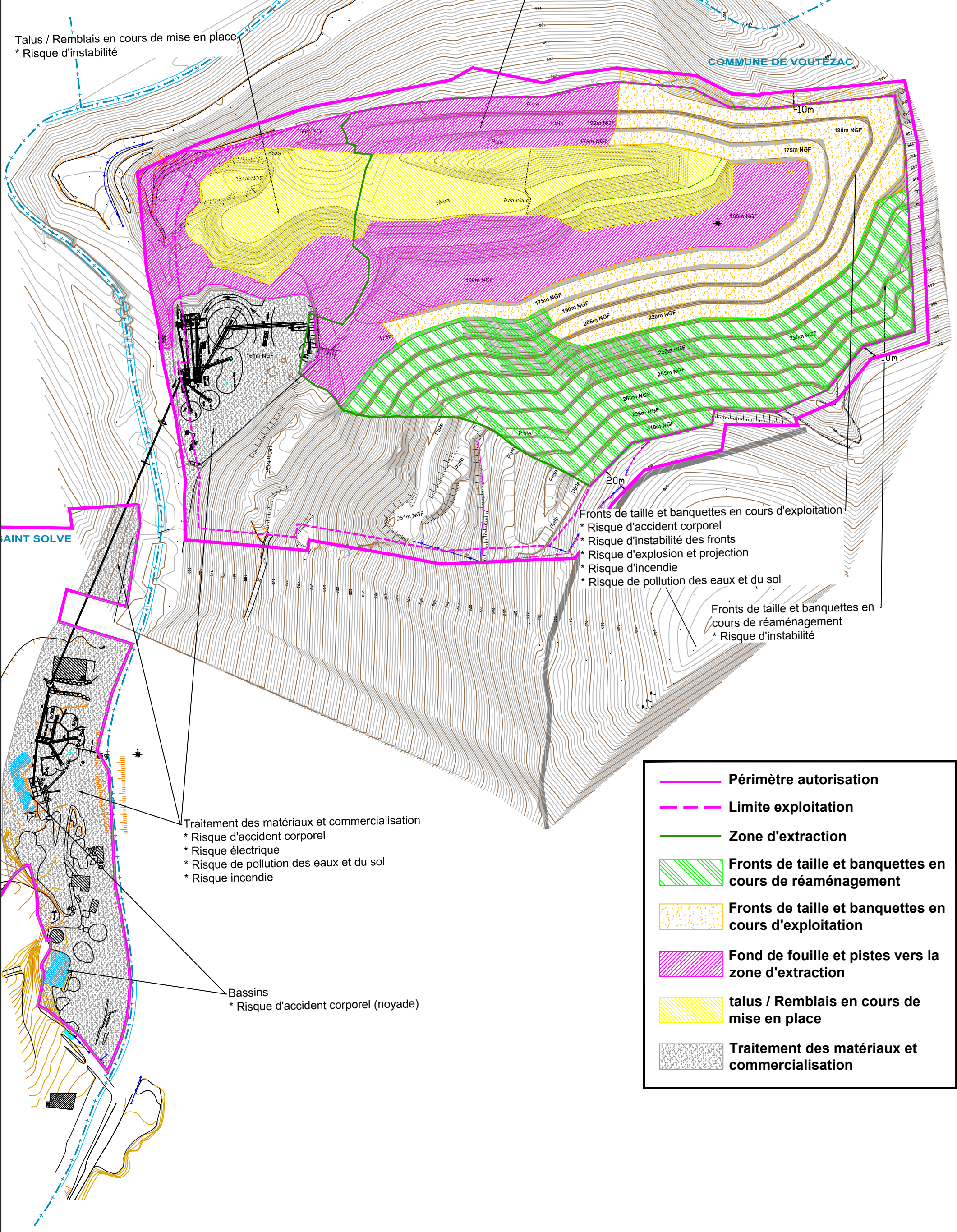
- * Risque d'accident corporel
- * Risque de pollution des eaux et du sol
- * Risque d'incendie

COMMUNE DE VIGNOLS



COMMUNE DE VOUTEZAC

Talus / Remblais en cours de mise en place
* Risque d'instabilité



Fronts de taille et banquettes en cours d'exploitation

- * Risque d'accident corporel
- * Risque d'instabilité des fronts
- * Risque d'explosion et projection
- * Risque d'incendie
- * Risque de pollution des eaux et du sol

Fronts de taille et banquettes en cours de réaménagement
* Risque d'instabilité

Traitement des matériaux et commercialisation

- * Risque d'accident corporel
- * Risque électrique
- * Risque de pollution des eaux et du sol
- * Risque incendie

Bassins
* Risque d'accident corporel (noyade)

	Périmètre autorisation
	Limite exploitation
	Zone d'extraction
	Fronts de taille et banquettes en cours de réaménagement
	Fronts de taille et banquettes en cours d'exploitation
	Fond de fouille et pistes vers la zone d'extraction
	talus / Remblais en cours de mise en place
	Traitement des matériaux et commercialisation

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

Aquifère	Formation géologique ou une roche, suffisamment poreuse et/ou fissurée et perméable, pour contenir, de façon temporaire, ou permanente une nappe d'eau souterraine mobilisable.
BTP	Bâtiment et Travaux Publics – Secteur d'activité économique
Déchets inertes	Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.
EPI	Equipement de Protection Individuelle
GNR	Gasoil Non Routier
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Merlon	Levée de terre ou de matériaux
NGF	Nivellement Général de France - Réseau de nivellement officiel en France métropolitaine
POS	Plan d'Occupation des Sols : document à l'échelle communale déterminant les règles d'urbanisme s'appliquant sur le territoire.
Réseau AEP	Réseau d'Adduction à l'Eau Potable
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau : outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, à l'échelle locale (bassin versant d'un cours d'eau, par exemple).
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale : document d'urbanisme visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques d'urbanisation et d'organisation du territoire de plusieurs communes et groupements de communes.
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et des Gestion des Eaux : plan de gestion des eaux fixant des orientations permettant d'atteindre le bon état des eaux à l'échelle de chacun des 12 bassins définis en France et Outre-Mer.
SDC	Schéma Départemental des Carrières : outil de décision pour une utilisation rationnelle des gisements minéraux et la préservation de l'environnement.
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique : outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité.
Stériles	Matériaux sans intérêt commercial issus du décapage de surface ou du traitement des matériaux